

**COMPTE RENDU  
DE LA  
REUNION DU BUREAU  
DU  
SYNDICAT DES EAUX DE ST HILAIRE COTTES  
DU**

jeudi 17 avril 2008 à 18 h 30 à la mairie de BOURECQ

**- ETAIENT PRESENTS :**

- Mr Jean-Marie MACKÉ :	président
- Mr Christophe MERLIN :	vice-président
- Mr Paul André DEFOSSEZ :	vice-président
- Mr Eric DUQENNE :	membre du bureau
- Mr Christophe LAGNEAU :	membre du bureau
- Mme Cécile LEROY :	secrétaire permanente

- Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte en rappelant les tâches importantes tant sur les décisions que sur les travaux qui nous incombent et la nécessité d'un bureau soudé, unis pour travailler ensemble efficacement dans le bon sens.
- J'insiste sur le fait que nous avons été élus pour réaliser ce travail et non pour faire de la figuration et pour ce faire, je demande au président quel sera le rôle de chacun des membres du bureau au sein du syndicat des eaux.
- Le président rappelle pour mémoire qu'auparavant durant les six dernières années de la législature précédente, il n'y a jamais eu de réunion de bureau...

**- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007 :**

- La secrétaire remet un exemplaire à chaque membre.
- Nous constatons que les travaux StHilaire Cottés/Bourecq ont nécessité un emprunt de 21435€ / an qui prend fin en 2026.
- Chaque rubrique est passée en revue et les explications sont demandées à la secrétaire si nécessaire.
- Le chapitre 6063 attire particulièrement notre attention : « fournitures d'entretien et de petits équipements » montant : 63774,74€.
- C'est à ce moment que nous apprenons que l'agent technique fontainier achète du matériel ou des matériaux sans bon de commande, sans que le président en ait pris connaissance. Le bureau effaré, décide que cette situation anormale et intolérable doit être rapidement changée.
- Dorénavant, chaque dépense doit faire l'objet de l'élaboration d'un bon de commande signé du président. Le bureau propose de faire l'inventaire des matériels existants.
- Inventaire qui sera réalisé (date prise immédiatement d'un commun accord) le lundi 28 avril 2008 à partir de 14h par les cinq membres du bureau lors de la découverte des lieux du château d'eau et de la station de pompage.
- Nous apprenons également que le président ne possède pas la clef du château d'eau et de la station de pompage, qu'il n'existe pas de double au bureau de la secrétaire et que lors de l'absence du fontainier, c'est le père de celui-ci qui intervient dans ces lieux interdits normalement au public.
- Là encore devant cette situation, le bureau ébahi devant tant de négligences, décide de la redresser, ce qui nous amène à discuter de l'emploi du temps du fontainier.

- 35 heures / semaine et 10 heures supplémentaires par mois pour astreinte en cas de problème. Nous constatons qu'il ne lui serait pas possible d'assurer une permanence tous les week-ends et jours fériés et qu'il serait intolérable humainement et juridiquement de l'exiger.
- En conséquence, le bureau émet le désir de faire assurer les permanences et interventions éventuellement nécessaires les week-ends et jours fériés par une société compétente, sachant que l'embauche d'un jeune aide fontainier occasionnerait des dépenses plus élevées.
- Un sujet épineux est abordé.
- Suite au jugement en correctionnel par le tribunal de grande instance de Béthune le 30 mai 2007 de l'agent technique fontainier de St Hilaire Cottes pour infractions graves, il n'a pas été mentionné que les délits ont été commis pendant le temps de travail, c'est-à-dire dans l'exercice de sa fonction d'agent technique fontainier territorial titulaire du poste. En conséquence, il n'est pas possible que le syndicat des eaux de St Hilaire Cottes se porte partie civile.
- En conclusion, le bureau a décidé à l'unanimité, qu'il faudra bien cadrer son travail en créant peut-être un cahier de bord sur lequel chaque intervention, chaque travail sera notifié sommairement avec lieux et dates.
- Il y va de la crédibilité du syndicat des eaux de St Hilaire Cottes car beaucoup d'habitants des neuf communes qui représentent 1800 abonnés ne veulent plus qu'il intervienne pour réparation ou pour relever leur compteur d'eau à leur domicile.
- Le bureau propose à chaque abonné d'accepter que leur compteur soit situé à l'extérieur de leur habitation, « au bord de route », ce qui permettrait également outre le fait qu'il n'y aurait plus d'intervention à l'intérieur des domiciles des abonnés par le fontainier, un relevé plus rapide, beaucoup moins de fuites à la charge du syndicat des eaux, moins de fraudes (déplombage et retournement de compteur) donc des économies pour le syndicat des eaux car il en faudra pour réaliser les travaux qui nous attendent.
- La location du bureau du syndicat des eaux de St Hilaire Cottes est de 2196€ / ans.
- La permanence est assurée tous les jeudis de 8 h 30 à 15 h 30 au 1<sup>er</sup> étage de la mairie de Bourecq par Mme Cécile LEROY secrétaire depuis 13 années.

- téléphone : 02 21 02 09 15

- fax : 03 21 64 15 05

### **LE COMPTE PREVISIONNEL 2008 :**

- Il est examiné attentivement et tout particulièrement le chapitre 6063 : « fournitures d'entretien et de petits équipements » qui sera pendant l'année 2008 régulièrement vérifiable par l'existence de bons de commande dûment signés par le président.

### **LES DEVIS :**

- Ils ont été demandés par l'ancien président. Nous les examinons.
- Il s'avère que ce sont des travaux à effectuer en priorité.

#### DEVIS DU 01 MARS 2008 :

- pour le remplacement nécessaire des deux ballons/accumulateurs de la station de pompage de St Hilaire Cottes.
- Montant : ≈ 30480€

#### DEVIS DU 01 JANVIER 2007 :

- achat et installation d'un surpresseur à Fauquenhem commune de Lespesses
- deux pompes K55/50 de 5m<sup>3</sup> sous une pression de 5 bars
- Montant : ≈ 3900€ + 1200€

- DEVIS DU 01 JANVIER 2007 :

- achat et installation d'un surpresseur à Auchy-au-Bois
- deux pompes K55/100
- Montant :  $\approx 3950\text{€} + 1200\text{€}$

- Le président rappelle qu'en fonction des dires des ingénieurs, que les surpresseurs ne pourront pas faire de miracles.

- J'interviens en évoquant le fait que les habitants d'Auchy-au-Bois, de Fauquenhem et d'autres communes éloignées n'ont pas d'eau chez eux en 2008 à partir de certaines heures de la journée et que si les pompes leur en fournissent ne serait-ce qu'en quantité plus importante par rapport à la situation qu'ils connaissent actuellement, ce sera alors, un pis-aller avant les grands travaux d'envergures qui nous attendent durant les six prochaines années à venir.

- J'attire également l'attention du président sur le fait que des habitants abonnés ont prévu de le rencontrer afin d'évoquer ces problèmes très importants et que je me dois en tant que membre du bureau de les rassurer en leur affirmant que ces travaux d'une grande nécessité seront réalisés.

- Le président y consent et qui plus est, les frais occasionnés par cette démarche ne sont pas excessifs par rapport au budget prévisionnel de 2008.

- Le président réitère le fait qu'il faudra réaliser d'autres forages et que pour ce faire, la tâche sera coûteuse : études, prospections, achat du terrain, forage, matériels, etc., qu'il faudra faire des économies en contrôlant les dépenses.

- DEVIS DE TRAVAUX PRECONISES PAR LA D.D.A.S.S. :

- A la station de pompage de St Hilaire Cottes

Achat et installation d'un système anti-intrusion : montant  $\approx 3000\text{€}$

- Site de Westrehem / auchy-au-Bois

Achat et installation d'un système anti-intrusion : montant  $\approx 3000\text{€}$

- Site de Fauquenhem hameau de Lespesses

Achat et installation d'un système anti-intrusion : montant  $\approx 3000\text{€}$

- Au 01 janvier 2007

- à droite et à gauche à l'intérieur du château d'eau de St Hilaire Cottes protection des pompes  
par:

- un ensemble mécanique réalisé en tôles galvanisées  $\approx 2850\text{€}$

et

- un ensemble mécanique réalisé en tôles inoxydables  $\approx 2900\text{€}$

- Le président signale que les prix datent de janvier 2007 et qu'il sera nécessaire de les réactualiser.

- Le budget prévisionnel 2008 et les devis seront mis au vote lors de l'assemblée générale qui aura lieu ce lundi 28 avril 2008 à 18h 30 à la mairie de St Hilaire Cottes.

- Il faut que l'assemblée des délégués élus de chaque commune approuve le budget prévisionnel 2008 et les devis afin que les travaux de premières nécessités puissent être réalisés.

- Il est 22h 00, les membres du bureau n'ayant plus de questions, le président déclare la séance levée et nous donne rendez-vous au lundi 28 avril 2008 à 14h à la mairie de Bourecq.

*Compte rendu réalisé par :*

*Christophe LAGNEAU*

*Membre du bureau du syndicat des eaux de St Hilaire Cottes*